



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT THIBAUD DE COUZ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances. Après convocation légale, sous la présidence de Mme FAYARD Marion, La Maire. Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

M. ALLES Philippe, M. BRAT Sylvain, M. CAUTERMAN Arnold, Mme COMBE Laure-Anne, Mme LEROY Jennyfer, Mme MARTIN Natacha, M. PERILLAT-AMEDEE Kiliann, Mme VINCENT Céline, M. VUILLET Thomas.

Absents excusés : M. BLANCHARD Arnaud, Mme EMPTAZ Lolita, M. BLANQUET Denis, M. RICARD Olivier, Mme PEYSSON Audrey.

Pouvoirs :

M. BLANCHARD Arnaud à Mme COMBE Laure-Anne,
Mme EMPTAZ Lolita à Mme VINCENT Céline.

M. Thomas VUILLET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour

- 1/ Election des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- 2/ Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 3/ Renouvellement de la convention d'exploitation de la carrière Botta
- 4/ Participation au chauffage du logement mairie 2026/2027
- 5/ Tarifs des services de prestations épareuse pour compte de tiers
- 6/ Point sur les dépenses principales engagées
- 7/ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1/ Election des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Les conseils municipaux sont convoqués par le décret (n°2024-301 du 21.04.26) portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (art. L283 du Code électoral)

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 détermine pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n° 2 du Sénat du 27 septembre 2026.

Il sera procédé au scrutin par liste de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame la Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

La liste des candidats est la suivante :

- Liste de Marion Fayard

Madame la Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 12

- Nombre de suffrage nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 12

La liste de Marion Fayard a obtenu 12 voix. Il est donc désigné :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - Délégué(es) : | - Suppléant(es) : |
| - Marion FAYARD | - Arnaud BLANCHARD |
| - Arnold CAUTERMAN | - Lolita EMPTAZ |
| - Laure-Anne COMBE | - Sylvain BRAT |

2/ Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué dans les communes une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de 7 membres : le Maire et 6 commissaires.

La CCID formule un avis sur l'évaluation par les services fiscaux des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance et sur leur classement.

Le Conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes. Le Directeur Départemental des Finances Publiques devra choisir les commissaires dans cette liste soit 6 titulaires et 6 suppléants.

Les commissaires doivent être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, connaître la commune et être familiarisés avec les circonstances locales. Il peut s'agir d'élus ou d'habitants de la commune.

Le Conseil municipal propose la liste suivante :

CIVILITE	Nom	Prénom
Mme	BEUGE (MORA)	Isabelle
Mme	CHARRET (BUFFET)	Monique
Mme	CORNET (VUILLET)	Amélie
Mme	COURTOIS (MOUCHET)	Madeleine
Mme	DIZIN	Géraldine
Mme	DUEZ (DAUDET)	Anne-Sophie
Mme	GAVIOT (TOQUET)	Suzanne
Mme	LEBORGNE (BALMET)	Corinne
Mme	RAT-PATRON	Martine
Mme	SARDIN (RAT-PATRON)	Agnès
Mme	THENOT	Magali
Mme	VIAND	Eliane
M.	ARSON	Benjamin
M.	BARRECA	Raphaël
M.	BARRIER L'HERITIER	Bernard
M.	BERNARD	Jacky
M.	BERTUCCI	Rocco
M.	BORDELLIER	Georges
M.	BRISA	Alain
M.	COLLY	Benjamin
M.	JASSERAND	Sylvain
M.	MOREL	Samuel
M.	PIOZ	David
M.	QUIDOZ	Marc

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la liste présentée ci-dessous pour la constitution de la CCID.

3/ Renouveaulement de la convention d'exploitation de la carrière Botta

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la convention avec l'entreprise BOTTA pour l'exploitation de la carrière va arriver à échéance le 31 juillet 2026 et qu'il y a lieu de renouveler une nouvelle convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la convention d'exploitation avec l'entreprise BOTTA pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027.

4/ Participation au chauffage du logement mairie 2026/2027

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, la participation au chauffage du logement de la mairie occupé par un agent de la mairie.

Il est proposé 430.00 € (quatre cent trente euros) de participation au chauffage de l'appartement de la mairie pour la période indiquée précédemment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le montant du chauffage de l'appartement de la mairie pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, à hauteur de 430.00 € (quatre cent trente euros).

5/ Tarifs des services de prestations épareuse pour compte de tiers

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité de mettre à disposition le matériel et le personnel en partenariat avec d'autres communes, comme par le passé, pour le passage de l'épareuse.

La dernière délibération approuvant des tarifs de prestation date du Conseil municipal du 1er juillet 2016. C'est pourquoi, il y a lieu de réévaluer les tarifs de prestation du personnel de la commune et du matériel.

La commune de Saint-Jean de Couz, ayant des soucis de matériel, serait susceptible de faire appel à nos services très prochainement.

Il est proposé la tarification horaire suivante :

Désignation	Tarif horaire
Tracteur équipé de l'épareuse	75.00 €
Personnel de la commune	22.00 €

Mme Martin demande si nous pouvons évaluer le temps de passage de l'épareuse à Saint-Jean de Couz. Madame la Maire précise qu'il s'agirait d'une journée et demi environ.

Mme Vuillaume précise qu'en 2021 (dernière prestation), 10 heures avaient été facturées à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte les tarifs proposés ci-dessus à 11 voix pour et 1 abstention (Mme Céline VINCENT).

6/ Point sur les dépenses principales engagées

Madame la Maire présente une liste des principales dépenses engagées par la commune depuis le début du mandat :

Objet	Entreprise	Montant TTC
Dalles plafond boulangerie	CHAUSSON MATERIAUX	1 242.43 €
Feux artifice fête du village	PYRAGRIC	3 000.00 €
Horloge	PACCARD	2 445.18 €
Four restaurant scolaire	ROUSSEY	4 788.00 €
Enrochement Quillère	RAT-PATRON JARDINS	2 059.34 €
Remise en état STEP	RAT-PATRONS JARDINS	13 564.38 €
Diagnostic ponts	OMNIS Structures conseils	29 205.00 €

M. Alles précise que l'ancien four du restaurant scolaire est en dépôt vente.

Le Conseil municipal prend acte de ces dépenses.

Mme Martin souhaiterait avoir plus de précisions sur la remise en état de la STEP.

M. Cauterman indique qu'il en parlera lorsqu'il fera le point sur sa délégation eau/déchets/assainissement.

7/ Questions diverses

- Commission pilotage, urbanisme, travaux et stratégie territoriale :

- Madame la Maire précise que la consultation des entreprises pour la désimperméabilisation et l'aménagement de la cour de l'école est en cours jusqu'au 12 juin prochain.
- Les travaux d'isolation de la maison des assistantes maternelles seront terminés semaine prochaine.
- Une campagne d'élagage des arbres proches des câbles aériens de réseaux est en cours de consultation d'entreprises.
- Les travaux de reprise (enrobé) des routes d'Hauteville - les Jacquets et des Rat-Gris ont été validés et seront réalisés prochainement.
- Concernant la stratégie territoriale, les premières convocations aux commissions de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ont été reçues ces jours-ci.

- Urbanisme :

Madame la Maire détaille les déclarations d'intention d'aliéner qui ont été reçues :

N°	ADRESSE DU BIEN	Décision
73282260001	La Perrière	NON PREEMPTION
73282260002	62 rue du Mollard	NON PREEMPTION
73282260003	54 route de la Praire	NON PREEMPTION
73282260004	La Perrière	NON PREEMPTION
73282260005	210 route de Chartreuse	NON PREEMPTION
73282260006	2122 route sous l'Epine	NON PREEMPTION
73282260007	2122 route sous l'Epine	NON PREEMPTION

- Sécurité : un rendez-vous avec le référent sûreté est prévu le 17 juin prochain pour étudier la mise en place d'une vidéosurveillance supplémentaire à des points stratégiques. Actuellement, la caméra ne permet pas de lire les plaques d'immatriculation.
- Dépôt sauvage à la piste forestière de l'Epine : une plainte a été déposée et les services techniques procèdent à la recherche et à l'évacuation. Il y a peu d'espoir de retrouver le responsable de ce dépôt. Les frais d'évacuation resteront donc à la charge de la commune.
- En l'absence de M. Blanchard, Madame la Maire informe que le nouveau bulletin municipal est rebaptisé « COUZ d'ŒIL » suite au vote des habitants.

- Commission administration générale, finances, économie locale et marchés publics

- M. Brat précise qu'il travaille sur les procédures internes.
- Renégociation des emprunts en cours.
- Mise en place d'une politique de subventions communales.
- Suivi de l'orientation budgétaire avec les capacités réelles de financement.
- Dialogue étroit entre les élus et les acteurs économiques pour co - construire.

- Commission pôle solidarités, santé, vie associative et aînés

- Santé : Mme Martin informe que la réunion publique le 4 juin dernier avec la mutuelle Entre Nous s'est bien déroulée (une dizaine de participants). Deux permanences sont prévues le 9 juin et 21 juillet.
- Rencontres en cours avec toutes les professionnels de santé pour faire le point sur leurs besoins et les locaux.
- Associations : actives jusqu'en fin d'année scolaire. En cours de recensement des besoins matériels.
- Personnes âgées : en lien avec le CIAS des Echelles. En cours de recensement des services proposées aux Coudans.

Plan canicule : inscription au registre communale des personnes vulnérables jusqu'au 30 juin en mairie.

Eau/déchets/assainissement

M. Cauterman fait le point sur sa délégation.

- Eau potable : étude du SIAEP actuellement sur l'impact du projet Lyon-Turin sur la distribution en eau potable et sources. Un point est fait sur les compteurs des équipements publics et des fontaines.
- Assainissement : le schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées datant de 2018, est à réviser en 2028 (tous les 10 ans). Révision future du PLUI qui permettra une évolution des constructions.

M. Cauterman présente le fonctionnement de la STEP et invite les élus à une visite guidée.

La station a été inaugurée en 2004 et l'entretien de la végétation a été oublié depuis l'origine (souche d'environ 20 cm de diamètre).

L'entreprise Rat-Patron a été sollicitée pour assurer plusieurs étapes d'intervention à plusieurs échéances (13 564.38 € correspond à la totalité des travaux jusqu'au printemps prochain) :

- 1ère étape : dégager le pourtour pour éviter la contamination des lits filtrants par des ligneux
- 2ème étape : faucardage des roseaux en automne.
- 3ème étape : évacuation des déchets au printemps.

Les services techniques pourront ainsi ensuite assurer une juste remise à niveau.

Des fiches techniques seront présentées aux services techniques pour un entretien régulier.

Pour une meilleure qualité de traitement : mise en place de l'hébergement des données qui permettra un suivi de fonctionnement de la station d'épuration.

Forêt/agriculture

M. Vuillet fait le point sur la forêt. Une vente aux enchères (parcelle 1 et 2 de l'Outheran) est programmée le 9 juin. L'ONF projette une recette d'environ 40 000 €.

Mme Vincent demande pourquoi la commune ne s'en charge pas en directe ?

M. Vuillet répond que la gestion de la forêt communale est assurée par l'ONF.

- Commission cadre de vie, environnement et culture

- Mme Combe informe que le concours de fleurissement a 9 inscrits. Une visite est programmée avec le jury et les récompenses seront remises lors du forum des associations.
- Initiative d'habitants de St Thibaud de Couz : une journée du patrimoine (en dehors de la journée européenne) sera organisée le 24 septembre sur des lieux historiques de la commune. Plus d'informations ultérieurement.
- Bibliothèque : mise en place d'un questionnaire pour comprendre les attentes. Idée de mutualisation avec la commune de Saint-Jean de Couz.
- Mme Vincent, ainsi que M. Blanchard ont participé à des visites de chantier du projet Lyon-Turin pour comprendre les tenants et aboutissants du projet. Elle informe que des portes ouvertes sont organisées par la SNCF le week-end prochain (13-14 juin) : inscription encore possible. Un compte-rendu sera diffusé prochainement.

- Commission enfance, jeunesse éducation et vie locale

- M. Alles dresse le retour du questionnaire destiné aux parents - 70 % des familles ont répondu et 63 % sont satisfaits du restaurant scolaire.
- L'appel d'offre pour la prestation de service du restaurant scolaire s'est terminé ce jour (5 juin), 2 candidats ont présenté leur dossier (idem qu'en 2021). Les critères de qualité ont une pondération plus importante que le prix.
- Périscolaire : une aide aux devoirs a été demandée mais avant de la mettre en place, il faut revoir l'organisation et les réels besoins.
- Petite enfance : pas de vraie politique jusqu'à maintenant. Rencontre avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour solliciter les services. Réflexion avec Vimines (places en crèche).
- Une exposition du relais petite enfance a eu lieu en mairie en juin dernier.
- Future rencontre avec la MAM.
- Jeunesse : M. Alles est élu au SIVOM du Val d'Hyères. Le constat est que la commune dépend de la Communauté de Communes de Chartreuse, alors que le collège de secteur est Cognin. Il manque un maillage entre les CM2 et les collégiens.
- Fin d'année scolaire : les CM2 recevront fin juin un chèque culture d'une valeur de 40 €.
- Animations :

- fête du pain le 13 juin : pain cuit au four communal, artisans, musicien.
- fête du village le 4 juillet : concert sur la place de la mairie – vin d'honneur. Feu d'artifice habituel.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 19 h 57.

Le secrétaire de séance,

Thomas VUILLET



La Maire,

Marion FAYARD

